

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la pétition de l'Association pour la protection des piétons lausannois – Assurer la sécurité des piétons (PE22/006)

---

Présidence :	Céline Misiego
Membres présents :	Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Charlotte De La Baume (remplace Mme Schaller) ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Françoise Piron ; Yvan Salzmans ; Constance Von Braun.
Membres excusés :	Antoine Piguet ; Graziella Schaller, Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.
<u>Municipale concernée</u> :	Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité.
<u>Accompagnant Municipalité</u> :	M. Patrick Etournaud, chef du Service Routes et Mobilité et aménagement des espaces publics.
<u>Pétitionnaire</u> :	Monsieur Johan Pain ; Madame Dominique Decitre.
Secrétaire :	Frédéric Tétaz

---

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 11.05.2022

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 18 h 20

---

*Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de Mme la Municipale.*

**La présidente** explique le déroulement de la séance.

**Monsieur Pain** souligne que les pétitionnaires ont collecté dans la rue plus de 1200 signatures. Il précise que le terme « vélo » désigne tous les véhicules du même type. La priorité de la pétition est d'assurer la sécurité des piétons (personnes âgées, personnes malvoyantes, ou encore personnes à mobilité réduite) et de mieux faire respecter les interdictions de circuler. L'association « mobilité piétonne » dont il fait partie également a aussi déposé une pétition sur le même thème au niveau suisse. L'Association de défense et de détente de tous les retraités (AVIVO) a mené une enquête sur ce thème qui a révélé les besoins des membres. À Neuchâtel, les vélos sont interdits dans le centre-ville. Malgré des réactions contre cette interdiction, le conseil communal l'a confirmée.

**Madame Decitre** lit quelques témoignages de personnes renversées par un cycliste sur un trottoir et de personnes qui ne s'y sentent pas en sécurité.

**Un commissaire** avoue qu'il aurait pu signer la pétition et partage la crainte des pétitionnaires.

**Madame la présidente** informe qu'elle a signé la pétition et a participé à la récolte de signatures. Elle témoigne de la tension ressentie par les différents usagers.

**Une commissaire** rappelle qu'elle a déposé un postulat sur la sécurité des piétons sur les trottoirs<sup>1</sup>. Elle voudrait que la pétition et son postulat soient rapidement renvoyés à la Municipalité. Elle note qu'il n'est pas possible de mettre des agents de police partout. Il faut donc trouver d'autres solutions. Elle souligne que certains cyclistes se comportent correctement, elle plaide pour la sensibilisation.

---

<sup>1</sup> Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! (POS21/065)

# Conseil communal de Lausanne

---

**Monsieur Pain** dit qu'il a présenté l'association ici présente à la Ville de Lausanne. Il a pu rencontrer les responsables de la piétonisation et de la mobilité douce. Une nouvelle rencontre est prévue le 18 mai à la place de la Sallaz. Concernant cette place en particulier, les pétitionnaires ont l'impression que les représentants de la Ville ne sont pas au clair sur la manière de traverser la place où la signalisation n'est pas explicite. Il y a une place de jeu sur laquelle les cyclistes passent. L'association vient avec des propositions. L'association n'a pas de membre dans chaque quartier.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** souligne que la problématique soulevée est très importante. C'est une préoccupation de la Municipalité et de sa direction. La thématique est aussi de la responsabilité de la direction de la police. Elle note que la cohabitation entre usagers est au bénéfice des 'plus forts', c'est-à-dire des véhicules les plus lourds, le piéton étant le moins protégé. Sécuriser les itinéraires piétons est une priorité pour la Municipalité. Une série de mesures a été détaillée dans le journal communal. Elles décrivent les mesures en faveur des piétons (ascenseur, bancs, zones piétonnes). Pour les usagers récalcitrants, la police procède à des opérations sur le terrain. À propos de la place de la Sallaz, elle a donné des instructions pour poser des ralentisseurs.

**Une commissaire** relève que les zones piétonnes ne sont pas claires. Elle donne l'exemple de la rue du Petit-Chêne empruntée par les cyclistes alors qu'ils ne devraient pas y circuler. Il y a des panneaux, mais peut-être trop petits au regard du nombre d'informations auxquelles les cyclistes doivent se conformer. Elle pense que les zones piétonnes doivent être réservées uniquement aux piétons.

**Une commissaire** ajoute qu'il faut aussi donner de l'espace aux vélos.

**Monsieur Pain** informe que son association est intervenue à l'OFROU pour qu'il y ait un complément spécifique aux vélos. Cela ne semble pas possible. Pour la place de la Sallaz, il demande s'il est possible de préciser que la vitesse est au pas, même pour les vélos. La rue de l'Ale est piétonne, les vélos ne devraient pas circuler, alors que l'accès à la rue de la Tour, rue parallèle, est autorisé.

**Madame la présidente**, constatant que la parole n'est plus demandée, prend congé des pétitionnaires en les remerciant.

*Audition de madame la Municipale sans la présence des pétitionnaires*

**Une commissaire** demande pourquoi l'on ne peut pas interdire les vélos sur la place de la Sallaz.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que cela avait fait l'objet de négociations quand la place a été réaménagée. S'il faut obliger les cyclistes à passer par le passage sous voie assez pentu, cela réduit l'intérêt d'utiliser les vélos. La Municipalité cherche des solutions constructives, par exemple des ralentisseurs à vélos ou des barrières type portefeuille.

**Monsieur le chef du Service Mobilité et Aménagement des espaces publics** dit que la place en elle-même est une zone de rencontre.

**Un commissaire** demande s'il serait possible de faire une piste cyclable sur la place.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit qu'avec la pose de la cabane de jeux pour les enfants, il y a un goulet d'étranglement. Les aménagements en dur sont les mieux respectés. Sur la rue Pré-du-marché, il y a une zone blanche pour essayer de canaliser les cyclistes.

**Une commissaire** précise que les livreurs à vélo sont les plus pressés. Elle demande si la Municipalité a contacté les entreprises de livraison pour discuter avec elles de ce problème. Les zones en pente sont dangereuses avec les vélos.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que les vélos ne devraient pas emprunter la rue du Petit-Chêne. Elle n'a pas pris contact avec les entreprises de livraison.

**Une commissaire** demande à quoi ressemblent les ralentisseurs vélos. Elle précise que ce type d'installation ne doit pas gêner le passage des poussettes.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** dit que le service trouvera une solution qui respecte toutes les normes.

**Une commissaire** demande si une bande cyclable réservée serait utile pour canaliser les vélos.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** explique que dans les nouvelles zones piétonnes réalisées récemment et à venir, la Municipalité vise à canaliser les cyclistes. Mais elle le fait par des mesures constructives.

**Monsieur le chef du Service Mobilité et Aménagement des espaces publics** relève que la question générale est de savoir comment, en termes d'aménagement, on peut apporter de la visibilité pour qu'il n'y ait pas de conflit d'usage. Il note que cela relève d'abord d'une question de savoir-vivre.

**Une commissaire** précise que la problématique des conflits d'usages semble importante alors que cela ne concerne que quelques incidents.

# Conseil communal de Lausanne

---

**Madame la présidente** note que les livreurs en vélos sont contrôlés par des temps théoriques qu'ils devraient respecter entre deux adresses. Elle demande si les entreprises de livraison tiennent compte des interdictions de circuler sur certains axes pour établir leurs durées théoriques de trajet.

**Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité** n'a pas la réponse.

**Madame la présidente**, constatant que la parole n'est plus demandée, prend congé de la Municipale et de son chef de service en les remerciant.

*Délibération de la COPET*

**La présidente** plaide pour un renvoi pour rapport. De nouvelles pistes cyclables ont été créées et il y a lieu d'étudier les nouveaux aménagements et déplacements.

**Une commissaire** demande s'il y a moyen de coupler la réponse de la Municipalité à la pétition à la réponse à son postulat. Comme, il n'y a pas eu d'unanimité en commission, le rapport devra être débattu au Conseil et il ne pourra pas bénéficier du traitement prioritaire de l'article 79 RCCL. Elle demande s'il est possible de requérir l'urgence pour que son postulat puisse être envoyé rapidement à la Municipalité.

**Un commissaire** demande si le Bureau peut demander à la Municipalité de grouper ses réponses.

**Le secrétaire** précise que la Municipalité est libre de répondre comme elle le souhaite. La tendance de ces dernières années montre que la Municipalité essaie de regrouper les réponses quand elles concernent une même thématique. Dès lors, même si la pétition est renvoyée à la Municipalité rapidement, il est probable que cette dernière attende que le postulat lui soit renvoyé également pour répondre en une seule fois.

**La présidente** demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour *étude et communication* : 0 voix. Elle demande qui soutient un *renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis* : unanimité des voix.

<p><i>Vote : Par 0 voix pour étude et communication et unanimité des voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.</i></p>
---

---

Lausanne, le 1<sup>er</sup> juin 2022

Le rapporteur :  
Yvan Salzmänn